



brugel

L'énergie et l'eau en confiance

Rapport annuel
2025

TABLE DES MATIÈRES

BRUGEL en bref	3
Le mot du Président	4
Interview de la direction	6
Faits marquants	10
Chiffres clés	14
Les 6 thématiques phares de BRUGEL	16
1. Transition énergétique	18
2. Précarité énergétique	24
3. Cadre réglementaire	27
4. Droits des consommateurs	33
5. Secteur de l'eau	36
6. Fonctionnement des réseaux	40
Ressources humaines et gouvernance budgétaire	44
Organigramme	47



BRUGEL EN BREF

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marché, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.

BRUGEL est indépendante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et est constituée :

- d'un conseil d'administration composé d'un président et de cinq administratrices et administrateurs nommés par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- d'une double direction ;
- d'une équipe de conseillers·ères et d'assistants·es.



RETROUVEZ PLUS EN DÉTAIL LES MISSIONS, LES VALEURS ET LA VISION STRATÉGIQUE DE BRUGEL SUR SON SITE INTERNET

www.brugel.brussels/brugel/vision-strategique-245

NOTRE VISION

BRUGEL s'inscrit dans les objectifs ambitieux de la Région de Bruxelles-Capitale tant en matière de transition énergétique que de gestion optimale de l'eau.

En matière de transition énergétique : réduction des consommations, développement des énergies renouvelables, nouveaux modèles de gestion décentralisée et nouvelles technologies, etc.

En matière de gestion optimale de l'eau : utilisation rationnelle de la ressource, protection des eaux de surface et souterraines et lutte contre les inondations, etc.

NOTRE MISSION

Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour

- être force de propositions stratégiques ;
- émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés ;
- proposer et appliquer des modèles tarifaires ;
- contribuer à une transition efficiente et socialement juste.

Le mot du Président

MAINTENIR LE CAP



KEVIN WELCH

Président du Conseil
d'administration
de BRUGEL

Dans un contexte politique et budgétaire tendu en 2025, BRUGEL a poursuivi sa mission avec rigueur et détermination, en assumant pleinement son rôle de régulateur indépendant au service d'un marché de l'énergie et un secteur de l'eau plus équitables, plus transparents et mieux préparés aux défis à venir.

Notre rôle est simple à énoncer, mais exigeant à exercer : veiller à ce que les règles soient respectées, que les investissements soient justifiés et que les coûts supportés par les ménages restent proportionnés. Ceci d'autant plus que l'énergie et l'eau ne sont pas des biens ordinaires, mais des conditions essentielles d'une vie digne. Les ressources doivent rester accessibles, justement réparties et préservées pour celles et ceux qui viendront après nous.

Cette exigence s'est traduite très concrètement dans nos travaux réalisés en 2025. Dans le secteur de l'eau, par exemple, nous avons formulé des propositions importantes pour faire évoluer la législation et poursuivi le travail sur les méthodologies tarifaires. L'objectif est clair : définir un cadre pour fixer le prix de l'eau et permettre aux opérateurs d'investir dans les infrastructures, tout en évitant que des coûts excessifs ne soient répercutés sur les usagers.

De la même manière, dans le secteur de l'énergie, nous avons adapté le soutien au photovoltaïque afin de maintenir un retour sur investissement conforme au cadre légal de sept ans. Nous avons également travaillé sur l'équilibre du système des certificats verts et accompagné l'arrivée des contrats à tarification dynamique.

Être régulateur, c'est aussi intervenir lorsque les obligations ne sont pas respectées. Des procédures ont été ouvertes lorsque cela s'est avéré nécessaire. Le dialogue reste toujours privilégié, mais le respect des règles est une condition essentielle pour garantir l'équité du système.

Parallèlement au contrôle du respect des obligations, BRUGEL a également poursuivi son rôle d'anticipation. La transition énergétique est restée au cœur de nos priorités. Le partage d'énergie a continué de progresser à Bruxelles, tandis que les travaux de la Task Force Énergie 2050, auxquels nous avons activement contribué, ont permis de préciser les premières pistes, sous certaines conditions, pour décarboner le chauffage des bâtiments.

Dans le même temps, les tensions sur le réseau électrique - liées notamment à l'électrification croissante et à l'arrivée de nouveaux grands consommateurs - montrent que nous devons anticiper davantage les besoins futurs en capacité. La régulation ne peut plus seulement réagir: elle doit aider à préparer l'avenir.

Ces avancées ont été réalisées avec un budget contraint. L'adoption du budget 2026 de BRUGEL par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale confirme la confiance accordée à BRUGEL, tout en rappelant l'importance d'une gestion rigoureuse des moyens publics. Dans un contexte régional complexe, la stabilité et l'indépendance du régulateur restent essentielles.

Le budget octroyé à BRUGEL demandera des ajustements dans notre fonctionnement, mais permettra de réaliser nos tâches essentielles. L'année marque un nouveau chapitre, avec le déménagement de nos équipes et le lancement d'une réflexion stratégique à long terme. Les défis sont nombreux, modernisation des réseaux, évolution des technologies, avec des besoins d'investissements importants au sein des sociétés que nous contrôlons et pour lesquels de nouvelles sources de financement seront nécessaires mais BRUGEL dispose des compétences et de l'engagement nécessaires pour y répondre avec lucidité et ambition.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des équipes de BRUGEL, ainsi que la direction et le Conseil d'administration, pour leur engagement et la qualité du travail accompli. C'est grâce à cet engagement collectif que BRUGEL peut continuer à prendre des décisions claires, utiles et responsables, au service et dans l'intérêt des Bruxellois et Bruxelloises.

Kevin Welch

Interview de la direction

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RÉGULATION DE L'EAU : ANTICIPER, COORDONNER, PROTÉGER

Quels sont les faits marquants de 2025 pour BRUGEL ?

Pascal Misselyn : 2025 a été une année où plusieurs dossiers structurants ont pris de l'ampleur. Le déploiement et l'activation des compteurs intelligents ont franchi un cap : leur communication vers le marché est désormais effective, ce qui ouvre des possibilités nouvelles pour la facturation et les services aux consommateurs et consommatrices. Sur le plan du réseau électrique, des projets lourds (data centers, grandes puissances de recharge, batteries) sont arrivés ou se sont concrétisés en Région bruxelloise ou aux alentours, faisant émerger la question de la gestion de la capacité et de la congestion. Enfin, dans le secteur de l'eau, la soutenabilité financière de Vivaqua a mobilisé l'attention, avec des ajustements tarifaires et la préparation d'une méthodologie tarifaire destinée à permettre les investissements nécessaires.

Karine Sargsyan : Sur le plan juridique, BRUGEL a continué de rendre des avis sur la transposition des cadres européens et sur l'ordonnance eau, ainsi que d'exercer son rôle de contrôle sur le respect des obligations. En 2025, nous avons dû engager des procédures pour assurer la conformité de l'opérateur aux obligations de communication des données de comptage et à la mise à jour des registres d'accès. Nous avons en parallèle poursuivi nos travaux d'accompagnement des autorités (notamment via la Task Force Energie 2050) et veillé à intégrer l'impact de ces évolutions sur les ménages bruxellois.

Quel est aujourd'hui le rôle et l'action de BRUGEL dans la transition énergétique ?

K.S. : Aujourd'hui, la transition énergétique dépasse largement la seule intégration des énergies

Le déploiement et l'activation des compteurs intelligents ont franchi un cap.

PASCAL MISSELYN
Directeur de BRUGEL

renouvelables. Elle recouvre une combinaison d'enjeux techniques, économiques et sociaux : la digitalisation des réseaux et des compteurs, l'électrification croissante des usages (véhicules électriques, pompes à chaleur, bornes de recharge), la nécessité de décarboner le chauffage (réseaux de chaleur, rénovation du bâti), et la gestion accrue de la capacité du réseau, c'est-à-dire la problématique de congestion. Ces dimensions sont interdépendantes : par exemple, le déploiement massif de compteurs intelligents est un vecteur de digitalisation qui permet d'accéder à de nouveaux services et à de la flexibilité, mais il pose aussi des questions de protection des données et d'inclusion de tous les ménages. De même, le développement de projets à forte demande en puissance (data centers, batteries, grandes stations de recharge) oblige à repenser la planification et à anticiper la capacité



PASCAL MISSELYN

Directeur de BRUGEL



disponible sur l'ensemble du réseau, au-delà des frontières régionales. Pour BRUGEL, cela signifie concentrer l'action sur les outils dont nous disposons (tarifs, avis sur les plans d'investissement, règlements techniques et compétence consultative) afin de favoriser des incitants cohérents : des tarifications qui orientent les usages, le partage d'énergie local pour alléger le réseau, des indicateurs et incitants à la modernisation intelligente du réseau pour éviter des investissements excessifs, et un accompagnement juridique pour rendre possible l'exploitation de ces nouveaux instruments. Enfin, cela implique un volet citoyen fort : faciliter l'accès et la compréhension des ménages aux nouveaux services et aux offres (tarifs variables, services basés sur la courbe de charge) afin qu'ils puissent contribuer effectivement à la flexibilité du système, sans pour autant accroître les inégalités d'accès.

KARINE SARGSYAN

Directrice faisant fonction de BRUGEL



En parlant de flexibilité, les compteurs intelligents sont souvent présentés comme un levier majeur.

P.M. : Lorsque les compteurs intelligents communiquent effectivement, cela permet à la fois une facturation plus fine et l'émergence de services (par exemple, des offres fondées sur des profils de consommation quart d'heure par quart d'heure). Ces avancées rendent également possible la proposition de services ciblés (heures solaires gratuites, tarifs selon plages horaires ou offres liées à la production photovoltaïque domestique) et facilitent la mise en place d'offres plus dynamiques. Le fait que la communication ait été activée est un progrès technique et opérationnel pour l'ensemble du marché régional.

Vous avez mené une procédure à l'encontre de Sibelga concernant la communication des données des compteurs. Quel en a été l'effet ?

K.S. : Après une phase de dialogue et d'actions correctives, BRUGEL a engagé une procédure administrative pour non-respect de l'obligation de transmission des données à la fréquence prévue. L'objectif affiché a été d'aboutir à la mise en conformité afin que les consommateurs et le marché tirent parti de l'infrastructure déployée. La sanction et l'injonction visaient à lever l'obstacle opérationnel qui empêchait l'utilisation effective des compteurs intelligents.

P.M. : Cela prouve aussi que lorsqu'une infrastructure est déployée, il faut encore garantir sa mise en exploitation utile.



Le régulateur a un rôle d'alerte et de régulation : dialogue, injonction, et si nécessaire, sanction. L'objectif reste que les services prévus bénéficient à toutes et tous ainsi qu'au bon fonctionnement du marché.

La congestion du réseau électrique est au centre des préoccupations. Pouvez-vous expliciter cet enjeu ?

P.M. : Le problème vient d'une convergence de phénomènes : une croissance simultanée de projets très consommateurs de puissance (data centers, grandes stations de recharge, batteries et certaines activités industrielles), l'électrification croissante des usages (pompes à chaleur, véhicules électriques) et le fait que le réseau est pensé comme un tout, sans frontières régionales strictes. À Bruxelles, la position centrale du réseau rend particulièrement visible l'effet d'une sollicitation élevée sur des nœuds partagés. Les priorités sont d'anticiper via des plans de développement clairs, d'améliorer la transparence sur la capacité du réseau, de renforcer les dispositifs de flexibilité et d'adapter le régime de raccordement.

K.S. : Sur le plan réglementaire, il faudra revisiter la manière dont on rend des avis sur les plans d'investissement : ces analyses devront être plus intégrées, prendre en compte les tensions de transport régional et fédéral et favoriser des arbitrages entre investissement physique et recours à la flexibilité ou à d'autres solutions techniques. Le régulateur conseille et alerte sur ces choix, mais certaines décisions relèvent du politique, notamment en matière d'orientation territoriale entre électrification ou réseaux de chaleur.



Le partage d'énergie et la décarbonation du chauffage ont également été mentionnés comme des leviers. Où en est la Région sur ce volet ?

K.S. : Le partage d'énergie et les communautés se développent. Fin 2025, on comptait plusieurs centaines de projets



actifs et près de trois mille participants à des projets de partage. BRUGEL accompagne ce mouvement en délivrant des autorisations, en rendant des avis et en cherchant à lever les obstacles administratifs et techniques. Parallèlement, la Task Force Energie 2050 a produit un travail de cartographie des besoins de chaleur et des scénarios de décarbonation qui servent de base pour des choix politiques.



Le secteur de l'eau a constitué un grand défi aussi cette année

P.M. : Vivaqua a dû faire face à un besoin d'investissements importants, en particulier sur les égouts, alors même qu'il a un niveau d'endettement élevé, ce qui a nécessité des ajustements financiers et tarifaires. BRUGEL a accepté une augmentation tarifaire exceptionnelle mais a surtout travaillé sur une méthodologie tarifaire destinée à soutenir les investissements nécessaires tout en assurant la soutenabilité financière du service. La mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie pour 2027-2031 et la consolidation financière restent des priorités pour 2026.

Sur le plan méthodologique, quel est l'objectif poursuivi ?

K.S. : L'objectif est d'élaborer une méthodologie qui permette de financer les travaux d'assainissement et d'améliorer la performance opérationnelle de l'opérateur. La méthodologie vise à créer des incitants pour que l'opérateur investisse de manière efficiente et à rendre la trajectoire financière soutenable.

L'objectif est d'élaborer une méthodologie qui permette de financer les travaux d'assainissement et d'améliorer la performance opérationnelle de l'opérateur.

KARINE SARGSYAN

Directrice ff. de BRUGEL

Et concernant la dimension sociale : comment BRUGEL prend-il en compte la précarité énergétique et hydrique ?

P.M. BRUGEL intègre ces dimensions dans ses analyses et recommandations. En 2025, nous avons travaillé sur l'automatisation du statut de client protégé en coordination avec les CPAS, Sibelga et les fournisseurs pour améliorer la communication vers les consommateurs et adapter les procédures de recouvrement. L'enjeu consiste à déployer les innovations sans laisser des publics vulnérables hors du système et à garantir l'équité.



Pour conclure, quel message souhaitez-vous adresser pour les mois et années à venir ?

K.S. : Je pense qu'il est nécessaire que tout le monde travaille ensemble. Autorités, opérateurs, fournisseurs, régulateurs et citoyens doivent coopérer et s'intéresser à l'autre. Le fonctionnement en îlot ne tient plus. Il faut des arbitrages clairs pour sortir des logiques sectorielles et territoriales, et veiller à ce que la transition soit équitable et compréhensible pour tous les Bruxellois et les Bruxelloises.

P.M. : D'un point de vue opérationnel, nous devons développer un nouveau savoir-faire et des capacités adaptées à la complexification des enjeux. Le régulateur doit donc disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour interagir avec l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, les opérateurs, comme Sibelga, doivent gagner en agilité : l'environnement est devenu interconnecté et sans frontières, il faut être capable d'adapter rapidement les procédures et les outils. Enfin, nous devons faciliter l'accès des ménages à la participation au système (via les compteurs intelligents, la flexibilité et des offres compréhensibles) pour qu'ils puissent activement et effectivement contribuer au marché de l'énergie.

2025

FAITS MARQUANTS

MARS

Publication de notre avis relatif à l'**organisation des procédures de déménagement** établies par le MIG6 au regard du droit.



AVRIL

Cinq nouvelles communautés d'énergie reçoivent le feu vert de BRUGEL.



BRUGEL engage deux procédures de **sanction pour des manquements** liés à la communication des données des compteurs intelligents et à la mise à jour du registre d'accès.



Publication de notre **décision relative aux soldes tarifaires** rapportés par Vivaqua pour l'exercice d'exploitation 2023.

MAI



Les régulateurs publient leur **étude conjointe** comparant les prix de l'**électricité et du gaz** en Belgique et dans les pays voisins.



Un guide pratique dédié aux installations photovoltaïques avec batterie voit le jour pour **aider les producteurs** à comprendre l'impact de ces équipements sur le calcul des certificats verts.



Présence de notre équipe à **la fête de l'Iris**, une occasion privilégiée d'échanger avec les Bruxellois·es sur les questions énergétiques.



JUIN

Sortie du **rapport annuel 2024.**



Présentation au Parlement bruxellois de notre rapport annuel ainsi que des évolutions apportées aux règlements techniques.

Publication de notre étude sur l'**adéquation des quotas de certificats verts.**

Communication sur les contrats à tarification dynamique afin de mettre en lumière leurs avantages et risques.



AOÛT

Publication du rapport commun des régulateurs sur l'évolution des marchés de l'énergie.



Notre dernier cahier thématique, consacré aux **droits des consommateurs résidentiels, est publié.** Il propose une analyse détaillée du marché bruxellois de l'énergie.



Trois cahiers thématiques viennent enrichir notre rapport annuel et approfondir les enjeux clés de l'année écoulée.



JUILLET

16



Notre avis sur le **Plan de Gestion de l'Eau est rendu.**

OCTOBRE

Les niveaux de **soutien au photovoltaïque sont ajustés** afin de maintenir un retour sur investissement de sept ans.



Deux consultations publiques sont lancées sur les projets de méthodologie tarifaire d'Hydria et de Vivaqua.



Publication d'un **avis sur l'automatisation** du statut de client protégé.

Seize licences de fourniture sont adaptées afin de refléter plus fidèlement l'activité des fournisseurs sur le seul segment professionnel.

BRUGEL rend un avis sur la transposition du paquet européen « Fit for 55 ». L'objectif est d'adapter le cadre juridique pour **soutenir la transition énergétique.**



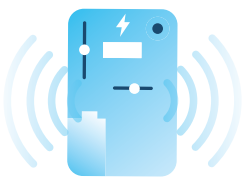
NOVEMBRE

BRUGEL publie **un avis sur la réforme de l'ordonnance « Eau »**, un texte clé pour l'avenir du secteur en Région de Bruxelles-Capitale.



BRUGEL sanctionne Sibelga

pour le défaut de communication des données des compteurs intelligents. Cette décision illustre notre rôle de garant d'un marché transparent, efficace et équitable.



SEPTEMBRE



Présence de nos équipes **au salon de la copropriété** pour informer sur les avantages du partage d'énergie.

Publication de l'**observatoire du déploiement des compteurs intelligents**. Objectif : offrir une vue claire et actualisée de la progression du déploiement des compteurs intelligents en RBC.



BRUGEL alerte sur **les risques liés au blocage politique** en Région de Bruxelles-Capitale.

DÉCEMBRE



Intervention de BRUGEL à la conférence « Solaire photovoltaïque, stockage énergétique et électrification ».



Le Parlement bruxellois **adopte le budget 2026** de BRUGEL.

Une consultation publique est ouverte sur la proposition de règlement technique relative à la gestion du réseau de distribution.



CHIFFRES CLÉS



40

Agents



6,3

Mio € de budget
par an



RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS (AVIS, DÉCISIONS, ÉTUDES, PROPOSITIONS, ETC.) SUR LE SITE INTERNET.

www.brugel.brussels/documents

PUBLICATIONS



16

Avis

1

Proposition

56

Décisions

11

Rapports

1

Etude

19

Newsletters



*Une approche transversale au
service des consommatrices et
consommateurs bruxellois*

LES 6 THÉMATIQUES PHARES DE BRUGEL

Découvrez dans ce rapport annuel comment le régulateur a travaillé sur les six thématiques phares de l'année écoulée :

1
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

2
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

3
CADRE
RÉGULATOIRE

4
DROITS DES
CONSOMMATEURS

5
SECTEUR
DE L'EAU

6
FONCTIONNEMENT
DES RÉSEAUX

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2025, BRUGEL a poursuivi son action afin de faire de la transition énergétique une réalité concrète et soutenable en Région de Bruxelles-Capitale. L'enjeu est double : permettre l'émergence de nouveaux usages et services énergétiques, tout en garantissant un cadre clair, une trajectoire maîtrisée des coûts et une sécurité d'approvisionnement adaptée aux besoins du territoire.

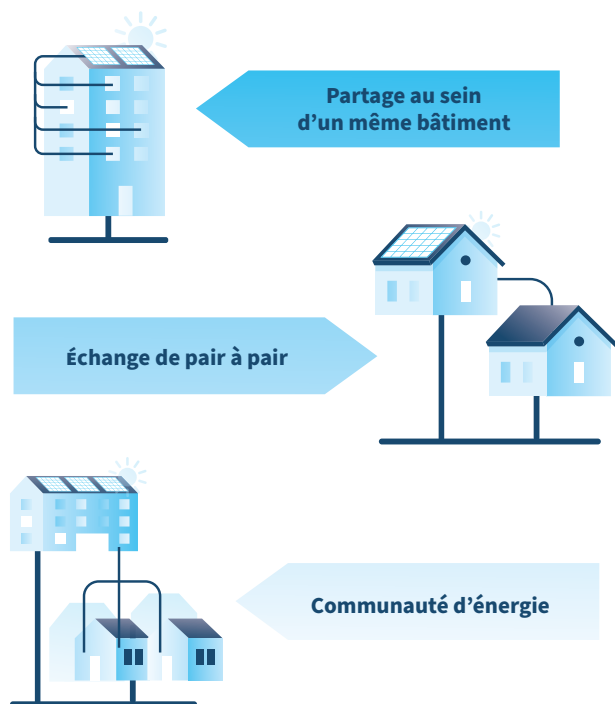
Dans ce contexte, le régulateur a concentré ses efforts autour de trois axes : l'essor du partage d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la préparation de la décarbonation du chauffage à l'horizon 2050. Ces évolutions s'accompagnent également d'une attention croissante portée à la capacité des réseaux et à l'anticipation des contraintes liées à l'électrification des usages.

ACCÉLÉRATION DU PARTAGE D'ÉNERGIE

Une dynamique confirmée en 2025

Le partage d'énergie poursuit sa progression en Région de Bruxelles-Capitale avec 143 nouveaux projets en 2025 (pour 106 en 2024), 2 880 membres et une capacité totale de partage de 30 MWc. L'année 2025 confirme la dynamique observée les années précédentes, avec une augmentation du nombre de projets et une diversification des modèles de partage (partage au sein d'un même bâtiment, échanges de pair à pair ou encore communautés d'énergie).

Cette appropriation progressive du cadre réglementaire par les acteurs concernés montre que le partage d'énergie devient un levier concret de transition.



Autorisations des communautés d'énergie

En 2025, 16 communautés d'énergie ont reçu une décision d'autorisation portant leur nombre total à 31.

Cette progression s'inscrit dans une tendance observée sur plusieurs années et témoigne d'une maturité croissante du dispositif. Le potentiel de développement reste important au regard des objectifs climatiques régionaux.



Comment fonctionne une communauté d'énergie ?

Une communauté d'énergie permet à plusieurs acteurs (citoyens et citoyennes, entreprises, collectivités) de produire, consommer et partager localement de l'électricité. L'énergie produite, par exemple par des panneaux photovoltaïques, peut ainsi être répartie entre les membres de la communauté, même s'ils ne se trouvent pas dans le même bâtiment. Ce modèle vise à favoriser la production locale d'énergie et une consommation plus collective et plus efficace.



Le cadre d'autorisation a également été précisé et sécurisé sur le plan juridique tandis que les évolutions européennes récentes ont été analysées, notamment dans la perspective d'un élargissement du droit au partage pour les clients.

Défis et leviers d'accélération

Malgré cette dynamique positive, plusieurs défis demeurent. Les modèles de partage d'énergie restent marqués par une certaine complexité juridique et administrative, qui peut constituer un frein pour certains porteurs et porteuses de projets.

Dans ce contexte, l'un des enjeux identifiés consiste à renforcer la pédagogie et l'appropriation du cadre existant par les différents acteurs concernés. BRUGEL a également poursuivi ses travaux d'analyse afin d'identifier et de lever progressivement certains

obstacles liés à l'application de l'ordonnance Electricité, tout en veillant à préserver la protection des membres des communautés.

DÉPLOIEMENT ET PILOTAGE DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Adaptation du niveau de soutien au photovoltaïque

BRUGEL analyse annuellement si le niveau de soutien est correctement calibré afin de permettre un retour sur investissement en 7 ans pour les différentes catégories de puissance des installations photovoltaïques.

Les résultats de notre étude montrent qu'il n'est plus nécessaire de soutenir les installations de plus de 100 kWc pour garantir un retour sur investissement de sept ans, conformément au cadre légal.

BEKAY CHIHI

Responsable du service énergies renouvelables

En 2025, l'analyse a montré que certaines installations photovoltaïques de plus grande puissance, notamment au-delà de 100 kWc, atteignent désormais un niveau de rentabilité suffisant sans soutien public. « Nous avons donc proposé d'arrêter le soutien pour ces installations, signe de la maturité croissante de la filière. Le soutien est en revanche maintenu pour les installations de petite puissance, notamment inférieures à 5 kWc,

afin de continuer à encourager leur développement » précise Bekay Chihi, responsable du service énergies renouvelables.

En Région de Bruxelles-Capitale, le parc photovoltaïque continue de croître et compte désormais plus de 27 000 installations pour une puissance cumulée d'environ 340 MWc, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 142 000 ménages bruxellois.

Évolution du mécanisme des certificats verts



En 2025, BRUGEL a publié sa nouvelle étude sur l'adéquation des quotas de certificats verts afin d'évaluer l'équilibre du marché en Région de Bruxelles-Capitale. L'analyse intègre notamment l'arrivée de certificats verts liés à une future unité de biométhanisation attendue en 2028 ainsi que la suppression automatique des certificats rachetés par Elia.

« Le mécanisme repose sur des quotas que les fournisseurs doivent respecter en remettant chaque année à BRUGEL un nombre de certificats proportionnel à leur volume de fourniture » explique Bekay Chihi. « En 2025, ce quota atteignait 27,9%, le niveau le plus élevé appliqué à ce jour. Après plusieurs années de surstock ayant entraîné une baisse des prix des certificats verts, différentes mesures ont été adoptées pour rétablir l'équilibre du marché ».

L'étude publiée en juin 2025 propose ainsi d'ajuster les quotas à partir de 2026 afin de poursuivre la résorption du stock. Ceux-ci resteront néanmoins inférieurs au quota 2025. Les actions menées ces dernières





années ont déjà permis une amélioration des prix sur le marché, offrant de meilleures perspectives pour les prosumers.

Bekay Chihi rappelle à ce sujet que « *l'évolution future du mécanisme dépendra des orientations que le Gouvernement souhaitera donner au système de soutien* ».

Évolution de la cogénération

L'année 2025 marque également une évolution importante concernant la cogénération. Les dernières installations au gaz soutenues l'ont été jusqu'à la fin de l'année 2024. Depuis 2025, les nouvelles installations fonctionnant au gaz ne sont plus éligibles au mécanisme de soutien.

Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire de décarbonation poursuivie par la Région et dans l'application du cadre légal relatif à l'arrêt du soutien aux technologies reposant sur des combustibles fossiles.

PRÉPARER LA DÉCARBONATION DU CHAUFFAGE

Contribution à la Task Force Énergie 2050

BRUGEL a participé activement aux travaux de la Task Force Énergie 2050, mise en place au niveau régional afin de préparer la transformation du système énergétique à long terme.

« *Dans ce cadre, nous avons apporté notre expertise en matière de régulation et de planification des réseaux, afin d'assurer la cohérence entre les choix technologiques envisagés et le cadre réglementaire applicable* » souligne Irfan Duran, responsable de la transition énergétique.



Constats structurants

Les travaux menés dans ce cadre ont mis en évidence plusieurs constats structurants. La décarbonation du chauffage devrait reposer en grande partie sur l'électrification des usages thermiques, notamment à travers le déploiement des pompes à chaleur ainsi que par la valorisation accrue de la chaleur résiduelle via des réseaux dédiés.

Par ailleurs, les ressources disponibles en biométhane apparaissent limitées, ce qui renforce la nécessité d'adopter une approche territoriale et zonée de la transition. La rénovation énergétique des bâtiments demeure également un levier central de cette transformation. BRUGEL constate toutefois que

les besoins d'investissements nécessaires pour accompagner l'électrification des usages et la rénovation du bâti restent encore insuffisamment identifiés et structurés, alors même qu'ils conditionnent la capacité à relever ce défi à l'horizon 2050.

Les travaux de la Task Force mettent en évidence que la décarbonation du chauffage en Région de Bruxelles-Capitale reposera majoritairement sur des solutions électrifiées.

IRFAN DURAN

Responsable de la transition énergétique

Impacts sur les réseaux

Cette évolution implique des conséquences importantes pour les réseaux énergétiques. « L'électrification du chauffage devrait entraîner une augmentation significative de la puissance de pointe en période hivernale » ajoute Irfan Duran. « Dans ce contexte, une anticipation adéquate dans les plans de développement des réseaux apparaît essentielle. La coordination entre les réseaux de distribution et de transport constitue également un facteur clé afin de maîtriser les coûts pour la collectivité ».



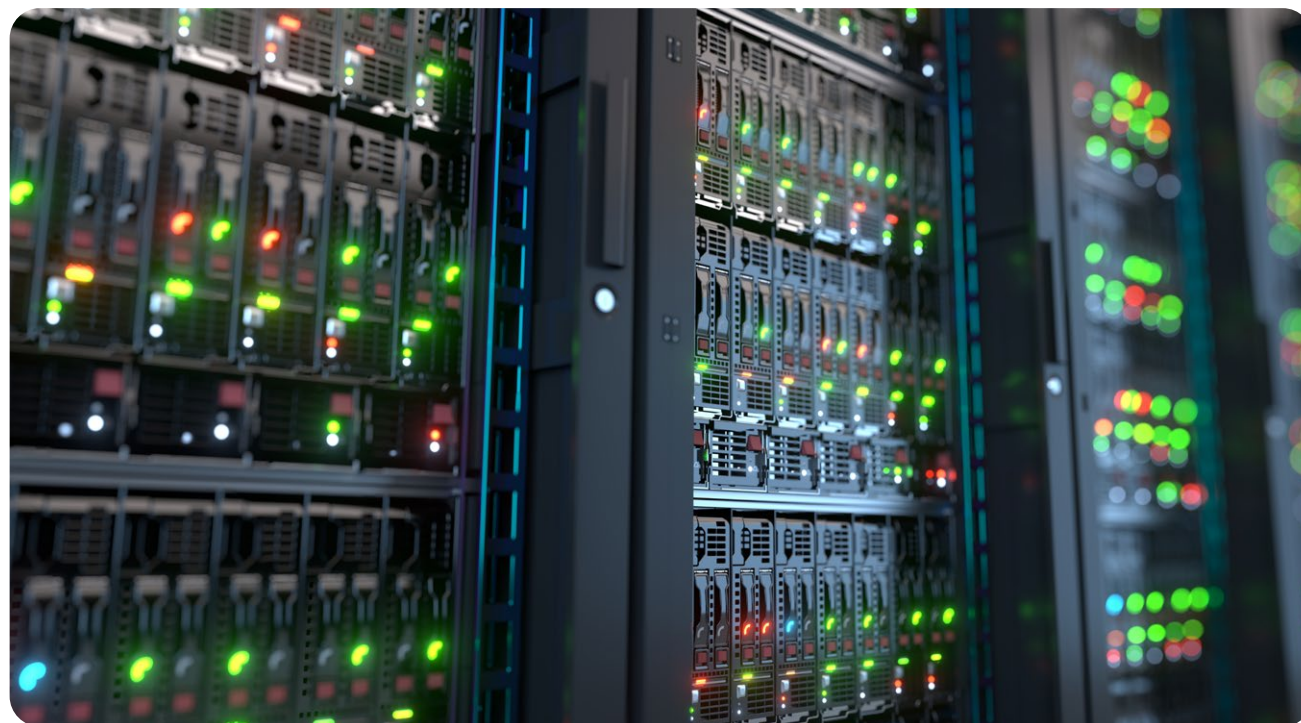
SÉCURISER LA TRANSITION PAR L'ANTICIPATION DES CAPACITÉS RÉSEAU

Une pression croissante liée à l'électrification des usages

Les transformations en cours dans le système énergétique entraînent une augmentation rapide des demandes de raccordement au réseau. Cette évolution est notamment liée au développement de nouvelles installations de production, de batteries ou encore de centres de données.

Parallèlement, l'électrification croissante de la mobilité et du chauffage contribue à renforcer la pression sur les infrastructures existantes. L'intégration progressive du photovoltaïque accentue également ces évolutions.

Dans ce contexte, la disponibilité de capacité au niveau du réseau de transport constitue un facteur déterminant. « Sans mesures structurelles et coordonnées, ces phénomènes de congestion sont appelés à s'intensifier rapidement, avec un risque réel de freiner la transition énergétique » précise encore Irfan Duran, responsable de la transition énergétique



Un enjeu systémique d'interdépendance entre niveaux de réseau

Si la capacité du réseau régional apparaît globalement suffisante sur le plan théorique, des difficultés pratiques peuvent néanmoins survenir en raison des contraintes situées en amont du réseau.



Les demandes introduites au niveau du réseau de distribution doivent en effet être validées en tenant compte de la capacité disponible sur les réseaux de transport. Cette interdépendance renforce la nécessité d'une coordination étroite entre gestionnaires de réseau.

Rôle et recommandations de BRUGEL

Dans ce contexte, BRUGEL a poursuivi ses travaux afin de renforcer la préparation du système énergétique. Le régulateur a notamment révisé le cadre applicable aux Plans de Développement en intégrant des hypothèses d'électrification alignées sur les politiques régionales.

« Nous avons également demandé la réalisation d'analyses prospectives spécifiques à la Région

de Bruxelles-Capitale et encouragé une transparence accrue concernant les capacités disponibles sur les réseaux » précise Karine Sargsyan. « Nous soutenons par ailleurs le développement de solutions de flexibilité, susceptibles de contribuer à une utilisation plus efficace des infrastructures. »

Enfin, BRUGEL a formulé plusieurs avis dans le cadre de la transposition du paquet européen « Fit for 55 », notamment en ce qui concerne les mécanismes de raccordements flexibles.

Comment la flexibilité aide-t-elle à éviter la congestion du réseau ?

La flexibilité consiste à adapter certains usages électriques dans le temps afin d'éviter les périodes de forte demande sur le réseau. Par exemple, certaines consommations peuvent être déplacées vers des moments où le réseau est moins chargé. Cette approche permet de mieux utiliser les infrastructures existantes et de limiter les besoins d'investissements supplémentaires dans le réseau.



PERSPECTIVES 2026



Pour les années à venir, BRUGEL poursuivra le suivi de l'équilibre du marché des certificats verts et les réflexions relatives à l'évolution globale du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables.

Les travaux menés avec les autres régulateurs concernant les enjeux de congestion devraient également se poursuivre. En parallèle, BRUGEL devrait adopter une décision relative aux premières modalités de la future tarification évoluée des réseaux de distribution.

Cette évolution vise à encourager un usage plus efficient des infrastructures. « Nous prévoyons d'introduire une tarification incitative visant à minimiser l'utilisation du réseau basse tension aux périodes de pointe et à encourager les usages pendant les périodes où le réseau est moins chargé » conclut Jérémie Van Den Abeele, responsable des aspects tarifaires

Enfin, l'adaptation du cadre réglementaire régional aux nouvelles directives européennes constituera également un chantier important dans les prochaines années.

2026

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La protection des ménages vulnérables constitue une dimension essentielle des missions de BRUGEL. Dans un contexte marqué par les conséquences durables de la crise énergétique et par une fragilisation de certaines situations financières, le régulateur poursuit ses travaux afin de garantir aux ménages l'accès à ce bien essentiel tout en veillant au bon fonctionnement du marché.

En 2025, l'analyse menée par BRUGEL met en évidence une évolution des formes de précarité énergétique en Région de Bruxelles-Capitale. Malgré une stabilisation des prix de l'électricité et du gaz observée depuis 2024, la demande de protection reste élevée et témoigne de difficultés financières structurelles pour une partie des ménages.

ÉVOLUTION DU RECOURS AU STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ

Un niveau de demandes toujours élevé

Les données analysées par BRUGEL montrent qu'en 2025 le nombre d'octrois du statut de client protégé reste relativement élevé et comparable à celui observé en 2024, malgré l'amélioration des prix de l'énergie.

« Cette situation confirme que les difficultés rencontrées par les ménages ne sont plus uniquement liées au niveau des factures énergétiques, mais davantage à une dégradation globale de leur situation financière », souligne Carine Stassen, responsable des Affaires socio-économiques.



Des situations d'endettement plus marquées

L'analyse des dossiers met également en évidence une évolution du profil des demandeurs. Les revenus des

ménages concernés apparaissent globalement plus élevés et les situations d'endettement énergétique présentent des montants très variables mais avec une nette augmentation des montants plus élevés.

Avant la crise énergétique, les dossiers comportant des dettes supérieures à 1 000 € restaient relativement rares. En 2025, il n'est plus exceptionnel d'observer des arriérés compris entre 3 000 et 7 000 €, y compris pour des ménages disposant de revenus limités.

Cette évolution reflète les vulnérabilités financières accumulées depuis la crise énergétique de 2022 et la capacité budgétaire réduite de certains ménages.

La problématique ne porte plus sur le montant des factures mais bien sur les difficultés structurelles de nombreux ménages à honorer leurs obligations financières.

CARINE STASSEN

Responsable du service Affaires socio-économique

Un dispositif qui soutient l'équilibre budgétaire des ménages

Dans ce contexte, le statut de client protégé – notamment via le canal d'octroi géré par BRUGEL – joue un rôle important pour soutenir l'équilibre financier des ménages concernés.

« Le dispositif vise à éviter l'aggravation des

situations d'endettement énergétique et à garantir la continuité de l'accès à l'énergie pour les ménages les plus vulnérables », précise Carine Stassen.



Qu'est-ce que le statut de client protégé ?

Le statut de client protégé est un mécanisme destiné à soutenir les ménages rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

Lorsqu'un ménage bénéficie de ce statut, la fourniture d'énergie est assurée par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Le ménage bénéficie alors du tarif social et est préservé de la coupure pour autant qu'il honore ses factures chez le GRD.

Le statut peut être accordé soit automatiquement à certains bénéficiaires du tarif social, soit à la suite d'une demande introduite notamment auprès du CPAS ou de BRUGEL.

AMÉLIORER LE MÉCANISME D'AUTOMATISATION

Le mécanisme d'automatisation du statut de client protégé a été mis en place afin de permettre à certains bénéficiaires du tarif social d'accéder automatiquement à ce statut, sans devoir entreprendre de démarches administratives.

L'objectif est de protéger plus efficacement les ménages vulnérables en évitant que les dettes ne s'accumulent auprès des fournisseurs commerciaux.



Des difficultés identifiées dans la mise en œuvre

À la suite d'une interpellation du CPAS de Bruxelles, BRUGEL a mené une analyse approfondie du fonctionnement de ce mécanisme. « Cette analyse a montré que, dans certaines situations, l'automatisation pouvait conduire à un cumul de procédures de recouvrement auprès du fournisseur commercial et du fournisseur social, sans pour autant enrayer la dynamique d'endettement » explique Carine Stassen. « Notre analyse a également mis en évidence la nécessité d'un accompagnement social plus structuré pour certains ménages concernés. »

Des améliorations opérationnelles mises en place

Les travaux menés par BRUGEL en concertation avec le CPAS de Bruxelles, Sibelga et les fournisseurs ont permis d'identifier plusieurs mesures d'amélioration.

Depuis septembre 2025, Sibelga a ainsi introduit différentes évolutions visant à améliorer l'accompagnement des clients protégés automatisés, notamment :

- l'envoi d'un message d'accueil lors du basculement vers le statut de client protégé

- l'envoi de rappels de paiement préventifs
- la mise en place d'une procédure spécifique pour les situations où aucun paiement n'est intervenu pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, le CPAS de Bruxelles a mis en place une procédure permettant d'identifier plus rapidement les ménages bénéficiant du statut automatisé et déjà suivis par ses services, afin de renforcer leur accompagnement social. Ce nouveau mécanisme tend à s'étendre dans d'autres CPAS.

BRUGEL assure le suivi de ces mesures afin d'en évaluer l'efficacité et d'en adapter, le cas échéant, les modalités.



CADRE RÉGULATOIRE

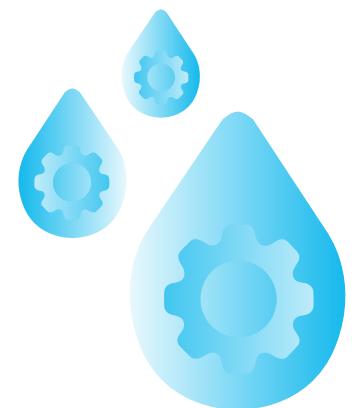
En 2025, BRUGEL a poursuivi ses travaux visant à adapter et renforcer le cadre réglementaire applicable aux secteurs de l'énergie et de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale. Ces travaux ont porté à la fois sur l'évolution du cadre juridique européen et régional, sur le contrôle du respect des obligations réglementaires par les acteurs du marché et sur la clarification de certaines dispositions légales.

Ces actions contribuent à garantir un fonctionnement transparent et efficace des marchés régulés, tout en accompagnant les transformations structurelles liées à la transition énergétique et aux défis auxquels est confronté le secteur de l'eau.

RENFORCER LA RÉGULATION DU SECTEUR DE L'EAU

Un secteur confronté à des besoins d'investissement importants

En 2025, BRUGEL a publié un avis relatif à la réforme de l'Ordonnance « Eau ». Cet avis s'inscrit dans un contexte marqué par des besoins d'investissements importants dans les





infrastructures hydrauliques de la Région de Bruxelles-Capitale, estimés à plusieurs milliards d'euros à moyen terme.

« Le secteur de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale fait face à des besoins d'investissements très importants pour moderniser les infrastructures, répondre aux exigences environnementales et garantir un service de qualité sur le long terme » souligne Karine Sargsyan, Directrice faisant fonction. « Ces investissements sont nécessaires afin de rénover des réseaux vieillissants, d'améliorer la qualité de service et de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques » précise-t-elle encore.

Dans un secteur aussi essentiel que l'énergie et l'eau, la régulation joue un rôle clé pour garantir un cadre clair, équilibré et durable. Elle permet d'assurer à la fois la protection des usagers, le bon fonctionnement du marché et la préparation des systèmes aux défis futurs.

KARINE SARGSYAN

Directrice faisant fonction

L'analyse de BRUGEL souligne toutefois que le financement actuel du secteur repose principalement sur les tarifs et des subsides ponctuels, ce qui limite les capacités d'investissement des opérateurs.

Trois axes d'évolution proposés

Les recommandations formulées par BRUGEL s'articulent autour de trois axes principaux.

Renforcer le financement

BRUGEL propose d'adapter certaines dispositions afin de sécuriser les capacités d'investissement des opérateurs à long terme. Parmi les pistes évoquées figurent notamment la suppression de l'interdiction de rémunération des investissements historiques pour Vivaqua, ainsi qu'une clarification du rôle financier de la Région et des communes.



Faire évoluer la régulation

Le régulateur recommande également un renforcement du contrôle des investissements et de la qualité des services rendus aux personnes usagères. BRUGEL propose notamment de pouvoir intervenir davantage dans l'examen des plans pluriannuels d'investissement et de renforcer ses pouvoirs de contrôle et de sanction.



Clarifier la gouvernance

Enfin, BRUGEL préconise une meilleure coordination stratégique entre les acteurs du secteur. La mise en place d'un master-plan résilience à long terme permettrait notamment de définir les objectifs de développement du secteur de l'eau sur un horizon de 25 à 30 ans, en tenant compte des enjeux climatiques, environnementaux et territoriaux.



« L'objectif poursuivi est de garantir un équilibre entre la qualité du service rendu aux personnes usagères, la soutenabilité financière du secteur et la capacité des opérateurs à réaliser les investissements nécessaires » ajoute Karine Sargsyan.

ADAPTER LE CADRE ÉNERGÉTIQUE AUX ÉVOLUTIONS EUROPÉENNES

Transposition du paquet européen « Fit for 55 »

En 2025, BRUGEL a également rendu un avis dans le cadre de la transposition du paquet législatif européen « Fit for 55 », qui vise à réduire d'au moins 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Dans un contexte institutionnel marqué par l'absence de gouvernement de plein exercice en Région de Bruxelles-Capitale, l'avis du régulateur s'est concentré sur les dispositions identifiées comme prioritaires.

Des évolutions importantes pour le fonctionnement du système énergétique

« Les directives européennes introduisent plusieurs évolutions susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'organisation du système énergétique » observe Karine Sargsyan. « En matière d'accès aux réseaux, les gestionnaires de réseau pourront notamment proposer des raccordements flexibles dans les zones où la capacité est limitée. Dans ce cadre, certaines consommations ou injections d'électricité pourraient être temporairement limitées, dans l'attente d'investissements dans les infrastructures ».

Le cadre européen renforce également les obligations de planification et de transparence des réseaux, notamment à travers la publication de cartes de capacité permettant d'identifier les zones de congestion.

Les nouvelles directives prévoient par ailleurs un renforcement des règles relatives au partage d'énergie et aux droits des consommateurs, en particulier en ce qui concerne la protection des ménages vulnérables.

Enfin, elles introduisent des évolutions importantes en matière de gestion des données énergétiques, confiant aux gestionnaires de réseau un rôle accru dans le traitement et la mise à disposition de ces données afin de faciliter le développement de nouveaux services énergétiques.



GARANTIR LE RESPECT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Procédures engagées à l'égard de Sibelga

Dans le cadre de sa mission de régulation du marché de l'énergie, BRUGEL veille au respect des obligations légales et réglementaires par les acteurs du marché. En 2025, cette vigilance a conduit à l'ouverture de deux procédures de sanction administrative à l'encontre du gestionnaire de réseau de distribution Sibelga. « Deux procédures ont été ouvertes en raison de manquements susceptibles d'affecter le bon fonctionnement du marché et les droits des usagers » explique Karine Sargsyan.



Manquements constatés

La première concernait la non-activation de la fonctionnalité de communication à distance des données des compteurs intelligents. Tant que cette fonctionnalité n'était pas activée, les compteurs intelligents étaient traités comme des compteurs classiques empêchant l'activation des régimes R1 et R3. Cette situation privait les consommateurs de l'un des bénéfices majeurs du compteur intelligent et freinait l'accès à des contrats innovants tels que la tarification dynamique.

La seconde procédure portait sur des retards persistants dans la mise à jour du registre d'accès (CMS) d'Atrias, une composante essentielle du MIG6. Ces retards entraînaient des points de consommation « bloqués », des désynchronisations entre les données de marché et la réalité du terrain et des erreurs dans des processus critiques.

« Dans ces deux dossiers, BRUGEL a privilégié le dialogue afin de favoriser une mise en conformité mais faute de progrès suffisants, le Conseil d'administration a décidé d'ouvrir les procédures de sanction » souligne Karine Sargsyan. « La première a abouti à une amende administrative de 86 680 € pour défaut de communication des données de comptage des compteurs intelligents au marché ».

La seconde procédure, quant à elle, n'a pas conduit à une sanction, faute d'éléments juridiques suffisants permettant d'établir la responsabilité de Sibelga avec certitude. Elle a toutefois mis en évidence plusieurs types de blocages dans la CMS d'Atrias et permis d'instaurer un suivi renforcé, ciblé et différencié par BRUGEL, améliorant indirectement la protection des consommateurs.



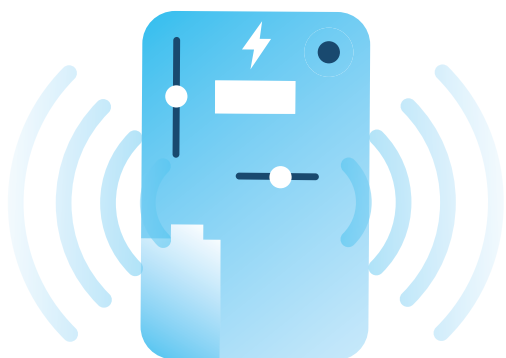
Les régimes de comptage R1 et R3

Les régimes R1 et R3 définissent la manière dont les compteurs intelligents transmettent automatiquement les données de consommation au marché. Le régime R1 prévoit un envoi mensuel des index et des volumes validés, tandis que le régime R3 offre un niveau de détail plus fin, avec des courbes de charge transmises chaque mois et un envoi quotidien basé sur les données de la veille. Dans les deux cas, ces régimes ne peuvent fonctionner que si la communication à distance du compteur intelligent est activée.



Impacts pour les consommateurs et pour le marché

Ces procédures ont eu un impact direct et positif pour les consommateurs : activation effective des régimes R1/R3, transmission automatique des données aux fournisseurs, facturation plus précise basée sur des données réelles, accès à des offres innovantes et meilleure intégration dans la transition énergétique. Elles ont également renforcé la capacité du régulateur à surveiller la qualité des données et la conformité des processus MIG6.



LICENCES DE FLEXIBILITÉ ET D'AGRÉGATION

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le cadre réglementaire de la Région de Bruxelles-Capitale impose une licence spécifique pour la fourniture de services de flexibilité et d'agrégation. Ce nouveau dispositif a suscité un fort intérêt : BRUGEL a été contactée à la fois par



des acteurs internationaux déjà actifs et par des start-up innovantes fortement orientés vers les solutions numériques souhaitant obtenir une licence.

« Ce dynamisme illustre le caractère naissant et évolutif du marché de la flexibilité, qui repose sur la mobilisation d'un écosystème complexe : intermédiaires, plateformes technologiques, services énergétiques spécialisés et ingénierie avancée » souligne Carine Stassen, responsable des Affaires socio-économiques. « Il témoigne également d'une réinvention progressive du marché classique

de la fourniture d'énergie, avec un glissement vers des modèles plus décentralisés, serviciels et orientés valorisation de la flexibilité des actifs des consommateurs. »

L'attribution des licences est actuellement en cours. À ce stade, BRUGEL a déjà octroyé six licences de flexibilité. Pour l'heure, les activités des fournisseurs ayant obtenu une licence portent sur des activités B2B, laissant envisager un développement progressif du marché de la flexibilité vers le B2C à moyen terme.

DROIT DES CONSOMMATEURS

Dans un marché de l'énergie en constante évolution, la protection des droits des consommateurs et consommatrices demeure un enjeu central. En 2025, BRUGEL a poursuivi ses efforts pour garantir une information accessible, assurer la transparence du marché et veiller au respect des règles protégeant les ménages. Ces actions s'inscrivent dans un contexte marqué par l'apparition de nouvelles offres et par l'évolution des pratiques du marché.

INFORMER LES CONSOMMATEURS

Dans un marché de l'énergie en constante évolution, l'accès à une information claire et fiable constitue un élément essentiel de la protection des consommateurs et consommatrices.



Évolution de BruSim

Le comparateur tarifaire BruSim a continué d'évoluer afin d'intégrer les nouvelles offres présentes sur le marché. « Cette année, nous avons tout d'abord travaillé à l'intégration de produits dits *Time of Use*, qui proposent des prix différenciés selon les périodes de consommation » souligne Carine Stassen, responsable des Affaires socio-économiques. « Cette adaptation était essentielle pour permettre aux consommateurs de comparer correctement ces nouvelles offres. »

Parallèlement et face à la créativité croissante des fournisseurs, BruSim a également été ajusté pour intégrer certaines offres hybrides combinant composantes fixes et variables. « L'objectif est

de garantir une comparaison correcte et transparente de l'ensemble des offres disponibles », précise encore Carine Stassen. « Grâce à ces mises à jour, notre comparateur reste en phase avec les mutations rapides d'un marché en constante évolution. »

Au-delà des aspects techniques, ces évolutions reflètent la vision de BRUGEL : mettre à disposition un outil neutre, clair et accessible, qui permet à chaque personne de passer du rôle de simple usager passif à celui de « consommateur ». BruSim joue donc un rôle essentiel dans cette transition, en offrant une lecture claire du marché et en renforçant l'autonomie des consommateurs.

BRUGEL a par ailleurs engagé des travaux visant à intégrer les promotions commerciales dans BruSim.

Contrats à tarification dynamique

L'année 2025 marque également l'arrivée des premiers contrats à tarification dynamique sur le marché résidentiel bruxellois. Ces offres permettent de faire varier le prix de l'électricité en fonction des prix horaires du marché de gros.

« Afin d'accompagner cette évolution, nous avons mis en place une communication spécifique afin d'expliquer les caractéristiques de ces nouveaux types de contrat et les éléments auxquels les personnes consommatrices doivent être attentives », explique Carine Stassen.

« Une animation pédagogique a notamment été réalisée afin de présenter de manière accessible les différences entre les contrats à prix fixe, variable et dynamique. »



À la fin de l'année 2025, cinq offres dynamiques étaient disponibles pour la clientèle résidentielle. Leur adoption reste toutefois très limitée : au 30 septembre 2025, 93 contrats dynamiques étaient recensés en Région de Bruxelles-Capitale.

L'arrivée des contrats à tarification dynamique constitue une évolution importante du marché.

CARINE STASSEN

Responsable du service Affaires socio-économiques



Qu'est-ce qu'un contrat à tarification dynamique ?

Un contrat à tarification dynamique est un contrat d'électricité dont le prix varie heure par heure en fonction du prix de l'électricité sur le marché de gros.

Contrairement aux contrats à prix fixe ou variable, le prix de l'énergie reflète directement les conditions du marché à chaque moment de la journée.

Ces contrats nécessitent l'utilisation d'un compteur intelligent permettant de mesurer la consommation à intervalles réguliers. Ils peuvent offrir des opportunités d'économies pour les personnes capables d'adapter leur consommation aux périodes où l'électricité est moins chère.

Ils impliquent toutefois une plus grande variabilité des prix et nécessitent donc une très bonne compréhension de leur fonctionnement avant toute souscription.



GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ DU MARCHÉ

La protection des consommateurs passe également par une surveillance attentive du fonctionnement du marché de l'énergie et de l'évolution des prix.

Évolution des prix et impact sur les factures

En 2025, le marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale poursuit la normalisation amorcée après la crise énergétique. Les prix de la composante énergie demeurent globalement inférieurs aux niveaux observés durant les années de crise, malgré certaines fluctuations liées aux incertitudes géopolitiques.

Pour les ménages bruxellois, cette évolution reste toutefois difficilement perceptible. En électricité, la facture du client résidentiel médian a légèrement augmenté par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des composantes régulées, notamment les coûts de distribution et de transport. À l'inverse, la facture de gaz naturel a diminué sensiblement sous l'effet d'une baisse importante du prix de la commodité.

« Dans ce contexte, le tarif social continue de jouer un rôle essentiel de protection pour les ménages bénéficiaires, en permettant de limiter l'impact des fluctuations des prix de l'énergie », souligne Carine Stassen.

Un marché toujours peu dynamique

Malgré une diversification progressive de l'offre, le marché résidentiel bruxellois demeure structurellement moins dynamique que dans les autres régions du pays. « Si de nouveaux produits ont émergé en 2025, notamment les contrats Time of Use ou les contrats dynamiques, leur adoption reste très limitée. La complexité de ces offres, leur

attractivité économique encore incertaine et les spécificités du marché bruxellois expliquent en partie cette faible diffusion », explique Carine Stassen.

Par ailleurs, les achats groupés poursuivent leur recul et ne constituent plus un levier durable de dynamisation du marché.

ASSURER LA PROTECTION EFFECTIVE DES CONSOMMATEURS

La protection des consommateurs ne repose pas uniquement sur l'information, mais aussi sur le respect effectif des règles du marché. « Le rôle du régulateur est de veiller à ce que les pratiques des acteurs soient conformes au cadre légal et qu'aucune personne consommatrice ne soit désavantagée » souligne Karine Sargsyan, Directrice faisant fonction.



Clarifier les règles lors des déménagements

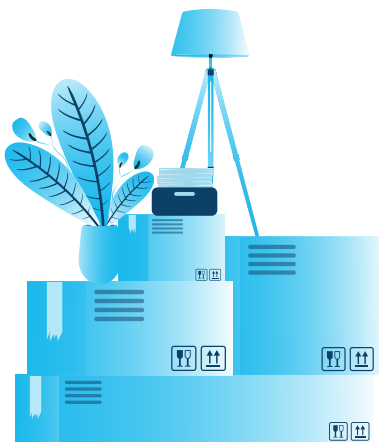
En 2025, BRUGEL a poursuivi sa mission visant à garantir les droits des consommateurs et consommatrices, notamment en finalisant et publiant un avis d'initiative relatif aux problématiques rencontrées lors des déménagements. « *Cet avis avait pour objectif de rappeler, clarifier et faire respecter le cadre normatif bruxellois en vigueur* » précise Karyne Sargsyan, Directrice faisant fonction.

En pratique, il s'agissait de mettre fin à une situation problématique apparue après une modification du MIG — la plateforme d'échange informatique entre les GRD et les fournisseurs — qui conduisait certains acteurs du marché à faire débiter les contrats d'énergie à une date antérieure à l'entrée réelle dans les lieux, en se basant par erreur sur la date de départ du précédent occupant. « *Cet avis vise à garantir que les contrats d'énergie prennent effet à la date réelle d'emménagement des personnes consommatrices* » ajoute Karine Sargsyan.

À la suite de sa publication, BRUGEL a ainsi organisé plusieurs réunions d'opérationnalisation avec les parties prenantes afin d'assurer que les pratiques soient harmonisées et conformes au cadre légal.

Suivi des processus de marché

En parallèle, les travaux relatifs aux dysfonctionnements



observés dans certains processus de marché liés à la plateforme d'échange de données ATRIAS se sont poursuivis en 2025. Ce travail s'inscrivait notamment dans le cadre du monitoring assuré par Sibelga, permettant d'identifier et de résoudre progressivement les points bloquants. « *Le suivi réalisé avec les acteurs concernés a permis d'améliorer progressivement la situation des personnes consommatrices bruxelloises* » souligne Karine Sargsyan.

TRAITEMENT DES LITIGES

En 2025, le Service des litiges de BRUGEL a traité un volume important de plaintes, avec une baisse dans le secteur de l'énergie mais une hausse notable des plaintes liées à l'eau. La jurisprudence en matière d'eau s'est d'ailleurs fortement développée. Plusieurs

décisions ont permis aux consommateurs de faire valoir leurs droits, notamment en cas de factures erronées, d'index incorrects ou de contestation de certains tarifs, tels que le tarif « fuite ».

Dans le secteur de l'énergie, plusieurs dossiers concernaient des situations de consommation hors contrat. Dans ces cas, des personnes consommatrices se voyaient facturer leur consommation à un tarif défavorable en raison d'un défaut d'enregistrement du contrat par le fournisseur. Le Service des litiges a imposé aux fournisseurs concernés de réparer le préjudice subi.

Le Service intervient également dans des situations urgentes, notamment lorsqu'une coupure d'énergie est envisagée ou déjà intervenue, afin de vérifier la légalité de la procédure et ainsi garantir la protection des consommateurs dans les situations les plus critiques.



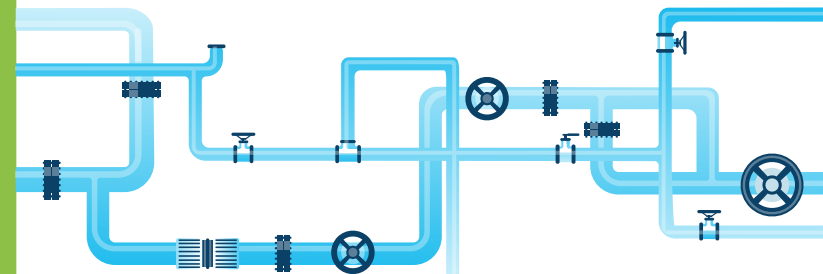
SECTEUR DE L'EAU

La gestion durable du secteur de l'eau constitue un enjeu essentiel pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle repose à la fois sur la qualité des infrastructures, la continuité du service rendu aux usagers et la soutenabilité financière des opérateurs. En 2025, BRUGEL a poursuivi son travail de régulation afin de garantir un prix de l'eau transparent et proportionné aux services rendus, tout en veillant à assurer le financement des investissements nécessaires à la durabilité du secteur.

DES DÉFIS STRUCTURELS MAJEURS

Le secteur de l'eau à Bruxelles est confronté à plusieurs défis structurels qui nécessitent des investissements importants et une gouvernance claire afin d'assurer la pérennité du service.

Les infrastructures doivent être progressivement modernisées afin de répondre à plusieurs enjeux : vieillissement des réseaux, adaptation aux normes environnementales européennes, renforcement



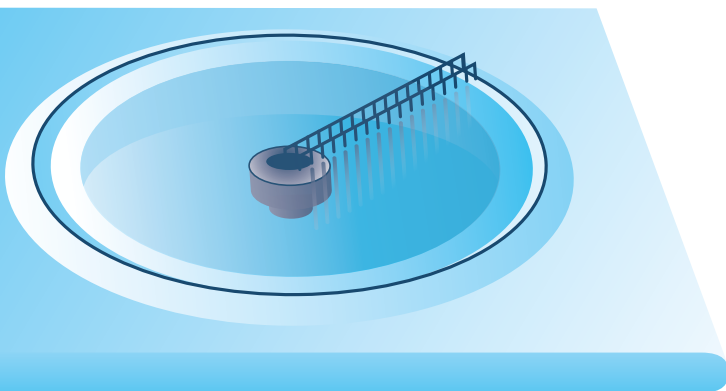
de la résilience face au changement climatique et amélioration continue de la qualité de service pour les usagers.

Vivaqua : un défi de soutenabilité financière

Dans ce contexte, Vivaqua fait face à des défis financiers importants. La dégradation de certains indicateurs financiers, l'augmentation des irrécouvrables et la hausse des charges financières liées aux taux d'intérêt ont contribué à fragiliser la situation de l'opérateur.

Cette situation a notamment conduit Vivaqua à solliciter un subside exceptionnel de 18,71 M€ auprès de la Région afin de respecter certains ratios financiers imposés par ses engagements contractuels.

« BRUGEL a analysé cette demande et a souligné que, si un soutien ponctuel peut contribuer à stabiliser la situation à court terme, il ne résout pas les enjeux structurels de financement du secteur » souligne Jérémie Van Den Abeele, responsable des aspects tarifaires. « Une réflexion plus large impliquant la Région et les actionnaires reste nécessaire pour assurer une trajectoire financière durable. »



Hydria : un contexte opérationnel en mutation

L'opérateur Hydria est, quant à lui, confronté à un contexte opérationnel en forte évolution, suite à la reprise et la gestion de la station d'épuration Nord. À cela s'ajouteront dans les prochaines années la mise à niveau progressive des installations aux nouvelles normes environnementales européennes et l'évolution des charges d'exploitation associées à ces infrastructures.

« Dans ce contexte, l'enjeu principal consiste à accompagner ces transformations tout en maintenant la stabilité du service et la maîtrise des coûts pour les usagers » précise encore Jérémie Van Den Abeele.

AJUSTER LA RÉGULATION TARIFAIRE AUX RÉALITÉS DU SECTEUR

Face à ces défis, BRUGEL a mené en 2025 un important travail de construction de nouvelles méthodologies tarifaires applicables aux opérateurs du secteur de l'eau. La précédente période réglementaire arrivant à son terme, il s'agissait d'élaborer un nouveau cadre tarifaire.

« Ce travail s'est appuyé sur une concertation étroite avec les opérateurs et sur l'appui ponctuel d'expertises externes afin d'analyser certaines questions stratégiques » indique Jérémie Van Den Abeele. « La méthodologie a été construite pour permettre à Vivaqua de renforcer son cash-flow. La méthode devra être revue lors de la prochaine période réglementaire afin de la normaliser aux standards internationaux. »



Les méthodologies tarifaires adoptées par BRUGEL visent à concilier plusieurs objectifs : assurer la soutenabilité financière des opérateurs, garantir un prix de l'eau le plus juste pour les usagers actuels et futurs et renforcer la transparence de la formation des tarifs.

JÉRÉMIE VAN DEN ABEELE
Responsable des aspects tarifaires

Une méthodologie adaptée à la situation de Vivaqua

Pour Vivaqua, la méthodologie tarifaire couvre une période de cinq ans (2027-2031). Elle vise à restaurer progressivement un équilibre financier durable pour l'opérateur, tout en garantissant la capacité de financer les investissements nécessaires.

2027 **MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE** 2031

La méthodologie introduit également des mécanismes incitatifs visant à améliorer la performance opérationnelle, notamment en matière de maîtrise des coûts, de gestion des créances et de performance environnementale.

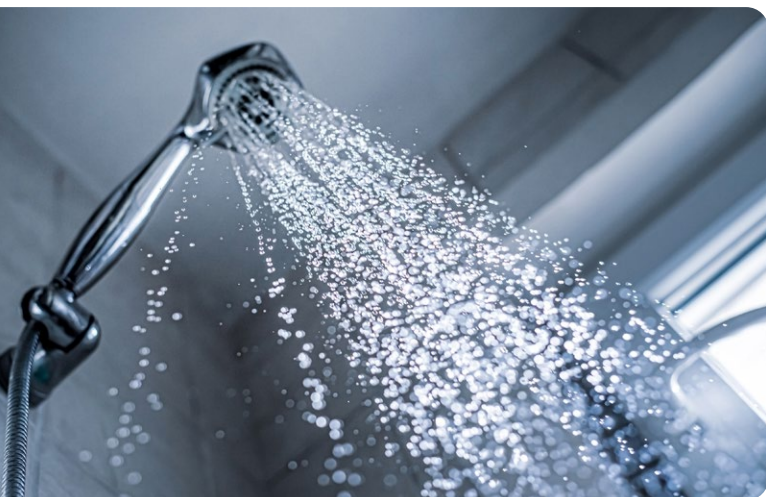
Une méthodologie transitoire pour Hydria

Pour Hydria, BRUGEL a retenu une période tarifaire plus courte (2027-2028). Ce choix permet d'intégrer les évolutions importantes du périmètre d'activités de l'opérateur et de maintenir une flexibilité suffisante pour adapter le cadre tarifaire à moyen terme.

APPROBATION DES TARIFS 2026: UNE DÉCISION ENCADRÉE

Fin 2025, BRUGEL a approuvé l'actualisation de la proposition tarifaire de Vivaqua pour l'année 2026.

Cette décision fait suite à une demande de l'opérateur liée notamment à l'augmentation significative du taux d'irrécouvrables observée ces dernières années, ainsi qu'à d'autres facteurs tels que le contexte inflationniste et l'évolution du tarif d'Hydria entrée en vigueur début 2025. BRUGEL n'a pas considéré que la situation générale



des impayés en Région de Bruxelles-Capitale constituait un motif exceptionnel en soi.

En revanche, l'ampleur de l'impact financier de cette évolution sur le revenu autorisé de l'opérateur a été reconnue comme exceptionnelle.

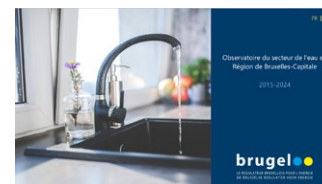
« Sur cette base, BRUGEL a approuvé une augmentation du revenu autorisé de 26,37 millions d'euros pour 2026, correspondant à une hausse moyenne d'environ 41,5 euros par an pour un ménage type » explique Jérémie Van Den Abeele. « Cette décision est cependant assortie d'une exigence d'amélioration durable des procédures de facturation et de recouvrement mises en œuvre par l'opérateur. »

Il est à noter que l'augmentation tarifaire constitue un rattrapage exceptionnel, car elle vise à corriger en une seule fois la révision du taux des irrécouvrables sur l'ensemble de la période 2022-2026.

RENFORCER LA TRANSPARENCE DU SECTEUR

L'Observatoire du secteur de l'eau

Dans le cadre de sa mission de contrôle du prix de l'eau, BRUGEL publie chaque année une mise à jour de son Observatoire du secteur de l'eau. Cet outil rassemble les principaux indicateurs qui contribuent à évaluer la qualité des services rendus aux usagers et l'évolution des investissements réalisés par les opérateurs.



Les indicateurs présentés permettent entre autres de suivre l'état des infrastructures, la continuité du service, la qualité de l'eau ou encore la gestion des réseaux. L'observatoire offre également la possibilité de comparer l'évolution des performances dans le temps et d'identifier certaines pistes d'amélioration pour le secteur.

Les conditions générales

Dans le prolongement de ses travaux, BRUGEL a également mené en 2025 divers travaux de révision des conditions générales de Vivaqua. L'objectif de ce travail était de clarifier le cadre existant, de le rendre plus compréhensible et de mieux l'aligner sur les pratiques concrètes observées sur le terrain. Les thématiques traitées portent notamment sur des règles de communication plus transparentes à l'égard des usagers, tant lors des relevés d'index que pour l'ensemble des processus liés à la facturation. Les échanges se poursuivent actuellement avec l'opérateur : si plusieurs adaptations font déjà l'objet de convergences, certains points doivent encore être approfondis afin d'aboutir à une version équilibrée et pleinement opérationnelle. « L'objectif est de permettre aux usagers de mieux comprendre les démarches qui les concernent et de bénéficier d'une information plus cohérente et d'un service plus prévisible », explique Karine Sargsyan, Directrice faisant fonction.

L'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales se fera de manière progressive, par paquets thématiques : le paquet relatif à la facturation sera appliqué en priorité, les autres volets suivront, avec pour objectif que l'ensemble des conditions générales soit pleinement effectif d'ici le premier trimestre 2027.



CLARIFIER LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR

En 2025, BRUGEL a également rendu un avis sur le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) 2022-2027 afin d'analyser son impact sur sa mission de contrôle du prix de l'eau.



Dans cet avis, le régulateur rappelle que son action est strictement encadrée par le droit européen et par l'Ordonnance cadre eau. BRUGEL souligne ainsi que certaines mesures du PGE - en particulier celles liées à la tarification selon la charge polluante, à l'intégration de coûts environnementaux, à la transmission de données ou encore à l'évaluation du Fonds social de l'eau - dépassaient le cadre actuel de ses attributions.

« Dans nos recommandations, nous appelons le Gouvernement à respecter strictement l'indépendance institutionnelle du régulateur et le caractère exclusif de ses compétences » souligne Karine Sargsyan, Directrice faisant fonction. « Toute extension de mission doit passer par une modification formelle de la législation et s'accompagner de moyens adéquats » précise-t-elle encore.

Toute extension de mission doit passer par une modification formelle de la législation et s'accompagner de moyens adéquats.

KARINE SARGSYAN
Directrice faisant fonction



Qu'est-ce que le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) ?

Le Plan de Gestion de l'Eau est un document stratégique adopté par la Région de Bruxelles-Capitale. Il définit les orientations et les actions à mener pour protéger les ressources en eau et améliorer la gestion du cycle de l'eau.

Il couvre entre autres les enjeux liés à la qualité de l'eau, à la gestion des inondations, à l'assainissement ou encore à l'utilisation durable des ressources.

Enfin, en vue d'un futur plan stratégique tel que le prochain PGE 2028 2033, BRUGEL rappelle que les principes juridiques directeurs doivent être respectés. « Nous avons insisté sur la nécessité de préserver notre indépendance institutionnelle, condition essentielle pour garantir un contrôle crédible et transparent du prix de l'eau. Nous restons naturellement ouverts à une concertation en amont pour vérifier la conformité juridique des mesures envisagées tant que cela s'inscrit dans une collaboration constructive, mais respectueuse de notre autonomie. » conclut Karine Sargsyan.



PERSPECTIVES 2026



Les prochaines années seront déterminantes pour stabiliser le cadre financier et opérationnel du secteur de l'eau à Bruxelles.

En 2026, BRUGEL poursuivra notamment ses travaux relatifs à l'analyse des business plans des opérateurs et à la validation des futurs tarifs applicables aux périodes tarifaires 2027-2031 pour Vivaqua et 2027-2028 pour Hydria.

Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus large visant à garantir la viabilité financière du secteur tout en assurant un service durable et de qualité pour les usagers.

2026

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

La transformation du système énergétique repose en grande partie sur l'évolution des réseaux d'électricité et de gaz. L'électrification croissante des usages, le développement de la production renouvelable et l'émergence de nouveaux services énergétiques imposent une adaptation progressive des infrastructures.

Dans ce contexte, BRUGEL veille à garantir un fonctionnement fiable, transparent et efficace des réseaux, tout en accompagnant leur évolution afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

ADAPTER LES RÉSEAUX AUX NOUVEAUX USAGES ÉNERGÉTIQUES

La transition énergétique entraîne une évolution profonde des usages du réseau électrique. Le développement des véhicules électriques, des pompes à chaleur ou encore de la production photovoltaïque modifie progressivement les profils de consommation et d'injection d'électricité.

Afin d'accompagner ces transformations, Sibelga poursuit le développement d'un réseau électrique plus intelligent (« smart grid »). En 2025, BRUGEL a principalement travaillé à la mise en œuvre du mécanisme incitatif destiné à soutenir cette évolution.



Les travaux, menés en collaboration avec Sibelga, ont notamment porté sur la définition et la sélection d'indicateurs de performance permettant de suivre les progrès réalisés dans le développement du réseau intelligent.

L'objectif de ces initiatives est de permettre une gestion plus dynamique du réseau afin d'intégrer les nouveaux usages de manière optimale.

Concrètement, un réseau plus intelligent permet notamment :

- de mieux anticiper les besoins d'investissement,
- de favoriser des solutions de flexibilité,
- de limiter les coûts de renforcement

- ou de surdimensionnement du réseau,
- et d'offrir de nouveaux services aux usagers, comme la recharge intelligente des véhicules électriques.

À terme, cette évolution vise à maximiser l'utilisation des infrastructures existantes tout en garantissant un niveau élevé de sécurité et de qualité de service.

SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS

Le déploiement des compteurs intelligents constitue un élément clé de la modernisation du système énergétique.

Après un démarrage progressif en 2023 et 2024, l'année 2025 a marqué une accélération significative du déploiement en Région de Bruxelles-Capitale. Plus de 69 000 compteurs intelligents ont été installés au cours de l'année, portant le total à environ 158 000 compteurs, soit près de 21% du parc de compteurs.



Cette progression s'accompagne également du développement de nouvelles fonctionnalités. En 2025, la fonctionnalité « send-to-market », permettant la transmission des courbes de charge au système central de gestion du marché, est entrée en application.

Afin d'assurer la transparence du déploiement, BRUGEL a publié un nouveau jeu de données consacré aux compteurs intelligents.



Cet observatoire fournit notamment des informations sur :

- le nombre de compteurs installés,
- leur répartition par type de client ou régime de comptage,
- leur communicabilité,
- ainsi que la répartition géographique du déploiement.

La publication de ces données contribue à informer les consommateurs et les acteurs du marché sur l'évolution du système énergétique bruxellois.

PLANIFIER L'ÉVOLUTION DES RÉSEAUX

Analyse des plans de développement de Sibelga

Chaque année, BRUGEL analyse les plans de développement présentés par les gestionnaires de réseau afin d'évaluer leur cohérence avec les besoins futurs du système énergétique.

Concernant le réseau de distribution d'électricité, l'un des principaux constats porte sur l'augmentation

des investissements planifiés à partir de 2028. Cette évolution s'explique notamment par l'utilisation du Digital Twin, un outil de simulation permettant à Sibelga d'anticiper l'impact des nouveaux usages sur la capacité du réseau.

Grâce à ces simulations, le gestionnaire de réseau peut mieux identifier les besoins de renforcement nécessaires pour accueillir l'augmentation attendue des véhicules électriques, des pompes à chaleur et de la production photovoltaïque.



Concernant le réseau de gaz, BRUGEL souligne la nécessité d'aligner la stratégie d'investissement avec la trajectoire de sortie progressive du gaz fossile à l'horizon 2050. Cela implique notamment d'adapter les investissements afin d'éviter le développement d'infrastructures qui ne seraient plus compatibles avec les objectifs climatiques.



Coordination avec le réseau de transport d'électricité

BRUGEL analyse également les plans de développement du réseau de transport régional exploité par Elia.

L'analyse réalisée en 2025 indique que le réseau de transport régional apparaît globalement suffisamment dimensionné pour répondre aux



besoins identifiés à l'horizon 2036. Toutefois, certaines contraintes pourraient apparaître au niveau du réseau de transport en amont, qui constitue un élément clé pour l'alimentation de la Région.

Dans ce contexte, BRUGEL a notamment demandé la réalisation d'analyses prospectives complémentaires afin d'anticiper les évolutions du système et de préserver les intérêts de la Région de Bruxelles-Capitale.

ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS DE MARCHÉ

Le bon fonctionnement du marché de l'énergie repose également sur la fiabilité des systèmes informatiques permettant la gestion des données et des processus entre les différents acteurs du marché.

Dans ce cadre, BRUGEL suit notamment l'évolution de la plateforme ATRIAS, qui centralise les données nécessaires aux échanges entre fournisseurs et gestionnaires de réseau.

Après plusieurs difficultés rencontrées en 2023 et 2024, des améliorations ont été observées en 2025. Le nombre de points EAN bloqués a continué à diminuer, traduisant une stabilisation progressive du système.

Certaines difficultés persistent toutefois pour certains cas spécifiques, qui continuent de faire l'objet d'un suivi attentif par les acteurs du marché et par le régulateur.





RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE

DÉMÉNAGEMENT À LA TOUR ASTRO

En 2025, BRUGEL a préparé activement son futur déménagement vers la Tour Astro, prévu en mars 2026. Ce projet s'inscrit pleinement dans les démarches d'économie et de rationalisation portées par la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que par BRUGEL. Il s'intègre également dans le programme régional Optiris, dont l'un des volets vise à centraliser, autant que possible, les administrations régionales afin de rationaliser l'occupation des espaces et de renforcer les synergies institutionnelles.

L'installation future de BRUGEL à la Tour Astro est une étape structurante pour l'organisation et s'inscrit dans une utilisation plus efficiente des infrastructures et dans une gestion responsable des moyens publics, en cohérence avec les principes de bonne gouvernance et de maîtrise budgétaire portés par le régulateur.



POLITIQUE DE FORMATION

En 2025, BRUGEL a confirmé l'importance qu'elle accorde à la formation continue comme levier essentiel de motivation et de performance. Le service des ressources humaines a poursuivi l'adaptation et l'amélioration des dispositifs existants afin de répondre aux besoins tant individuels qu'organisationnels des collaborateurs et collaboratrices.

L'utilisation de la plateforme My Talent Learning, développée par talent.brussels, s'est pleinement inscrite dans cette dynamique. Elle permet aux agents d'accéder à un large catalogue de formations et de séminaires et de s'impliquer activement dans leur développement professionnel, en cohérence avec les exigences croissantes liées aux missions du régulateur.

STATUTARISATION DU PERSONNEL

En 2025, BRUGEL a mis son plan du personnel sur pause pour répondre aux préoccupations budgétaires de la Région. Toutefois, afin de consolider sa structure organisationnelle, BRUGEL a mené à leur terme les concours déjà lancés, permettant ainsi la statutarisation progressive d'une partie de son personnel. Cette étape achève les dernières statutarisations et offre aux agents concernés un cadre d'emploi stable, clair et équitable. Néanmoins, il crée de facto une coexistence d'agents statutaires et contractuels difficilement justifiable et complexe à gérer.

Des évolutions en matière de ressources humaines sont indispensables pour traiter ces deux régimes d'emploi dans un cadre de gouvernance plus large, au sein duquel la gestion budgétaire constitue un levier essentiel pour garantir la stabilité, la transparence et l'efficacité de l'action de BRUGEL.

GOVERNANCE BUDGÉTAIRE

Une gouvernance budgétaire exemplaire constitue une priorité pour BRUGEL, qui exerce ses missions en dehors de toute tutelle ministérielle, garantissant ainsi son autonomie, son indépendance et son impartialité. Cette autonomie dans sa gestion budgétaire et comptable implique toutefois le strict respect de toutes les règles en vigueur.

Afin d'assurer une transparence totale quant à l'utilisation des fonds publics, BRUGEL publie chaque année, sur une page dédiée de son site Internet, ses

études et publications. Cette même page reprend également l'ensemble des marchés publics conclus ainsi que les informations relatives à la transparence des mandats vis-à-vis de son Conseil d'administration.

CADRE LÉGAL ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Dans ce cadre institutionnel, un changement légal important est intervenu au 1^{er} janvier 2025, avec l'entrée en vigueur du Code des finances publiques (Codex), qui s'est substitué à l'ordonnance organique du 23 février 2006 (OOBCC), désormais abrogée.

Conformément à l'article 4 du Codex, BRUGEL ne relève désormais pas de son champ d'application général, à l'exception de certaines dispositions spécifiques relatives, d'une part, à la gestion de la trésorerie (notamment l'utilisation d'un compte bancaire régional et la transmission des prévisions de paiement) et, d'autre part, aux subventions (mentionnées à titre purement informatif, BRUGEL n'octroyant pas de subventions). L'organisme est également exclu du périmètre de consolidation, son niveau de recettes étant inférieur au seuil de 7 000 000 euros.

Cette évolution a pour conséquence l'absence de cadre légal spécifique encadrant l'organisation de la gestion budgétaire de BRUGEL. Face à ce constat, et afin de renforcer son dispositif de contrôle interne tout en palliant ce vide juridique, BRUGEL a élaboré un manuel de procédures de contrôle interne. Ce document formalise l'ensemble des processus internes et vise à assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables ainsi que la fiabilité des informations financières produites.

MAINTIEN DE LA TRANSPARENCE ET RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

Bien que BRUGEL soit sortie du périmètre de consolidation des comptes de la Région en 2025, le régulateur réaffirme son engagement en matière de transparence budgétaire et continue d'assurer une information régulière au Gouvernement sur l'ensemble de ses mouvements financiers. Cet engagement s'accompagne d'une volonté de renforcer encore le dispositif de contrôle interne, dans un contexte où la non-soumission au Codex entraîne la suppression de deux niveaux de contrôle externe : celui de l'Inspection des Finances et celui exercé par les contrôleuses externes sur les engagements et les liquidations.

UNE ANNÉE BUDGÉTAIRE COMPLIQUÉE

Dans ce contexte institutionnel et budgétaire exigeant, la tendance amorcée en 2023 s'est poursuivie en 2024 et en 2025. Le Gouvernement a, de nouveau, demandé aux OIP de réaliser des économies afin de contenir les effets de l'inflation. Le budget initial 2025, reconduit à l'identique par rapport à 2024 et uniquement ajusté par l'indexation des salaires, a rendu la gestion budgétaire d'autant plus contraignante. En pratique, BRUGEL a dû gérer ses dépenses en battant l'inflation deux années d'affilées.



COMPTE D'EXÉCUTION 31/12/2025 : ÉNERGIE ET EAU

Le compte d'exécution publié dans ce rapport annuel n'a pas encore été soumis au contrôle de la Cour des Comptes. Les comptes annuels de BRUGEL et ses

annexes ont été transmis au Parlement, ainsi qu'à la Cour des Comptes le 20/04/2026.



Le détail de l'affectation des dépenses et les taux d'exécution par article budgétaire sont précisés dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES	Engagements				Liquidations			
	Initial	Ajusté	Engagé	%	Initial	Ajusté	Engagé	%
DÉPENSES DE PERSONNEL	4 258 000	4 905 000	4 886 195	100%	4 258 000	4 908 000	4 886 195	100%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 228 000	1 084 000	1 054 622	97%	1 228 000	1 163 000	1 109 058	95%
INVESTISSEMENTS	100 000	93 000	92 371	99%	95 000	93 000	91 932	99%
FRAIS D'ÉTUDE ET DE COMMUNICATION	759 000	263 000	262 136	100%	940 000	357 000	297 010	83%
TOTAL	6 345 000	6 345 000	6 295 324	99%	6 521 000	6 521 000	6 384 194	98%

Le détail de l'affectation des dépenses et les taux d'exécution par article budgétaire sont précisés dans le tableau ci-contre.

En 2025, le taux d'engagement atteint 99 %, témoignant d'une exécution budgétaire rigoureuse.

Le taux de liquidation s'élève, quant à lui, à 98 %. La sous-utilisation résiduelle de 2% s'explique principalement par la non-utilisation de certains frais liés aux études tarifaires, partiellement reportés en 2026, ainsi que par des frais de maintenance des outils informatique (Greenbox et Brubox), finalement assurés en interne plutôt que par recours à une externalisation.

	Ajusté	Engagé	%	Ajusté	Liquidé	%
 ENERGIE	4 942 100	4 910 254	99%	5 088 300	4 981 968	98%
 EAU	1 402 900	1 385 070	99%	1 432 700	1 402 226	98%
	6 345 000	6 295 324	99%	6 521 000	6 384 194	98%

ORGANIGRAMME AU 31/12/2025

Conseil d'administration

M. Kevin Welch
Président

M. Eric Mannès
Administrateur

Mme Laurence Hage
Administratrice

M. Raymond Umuhizi
Administrateur

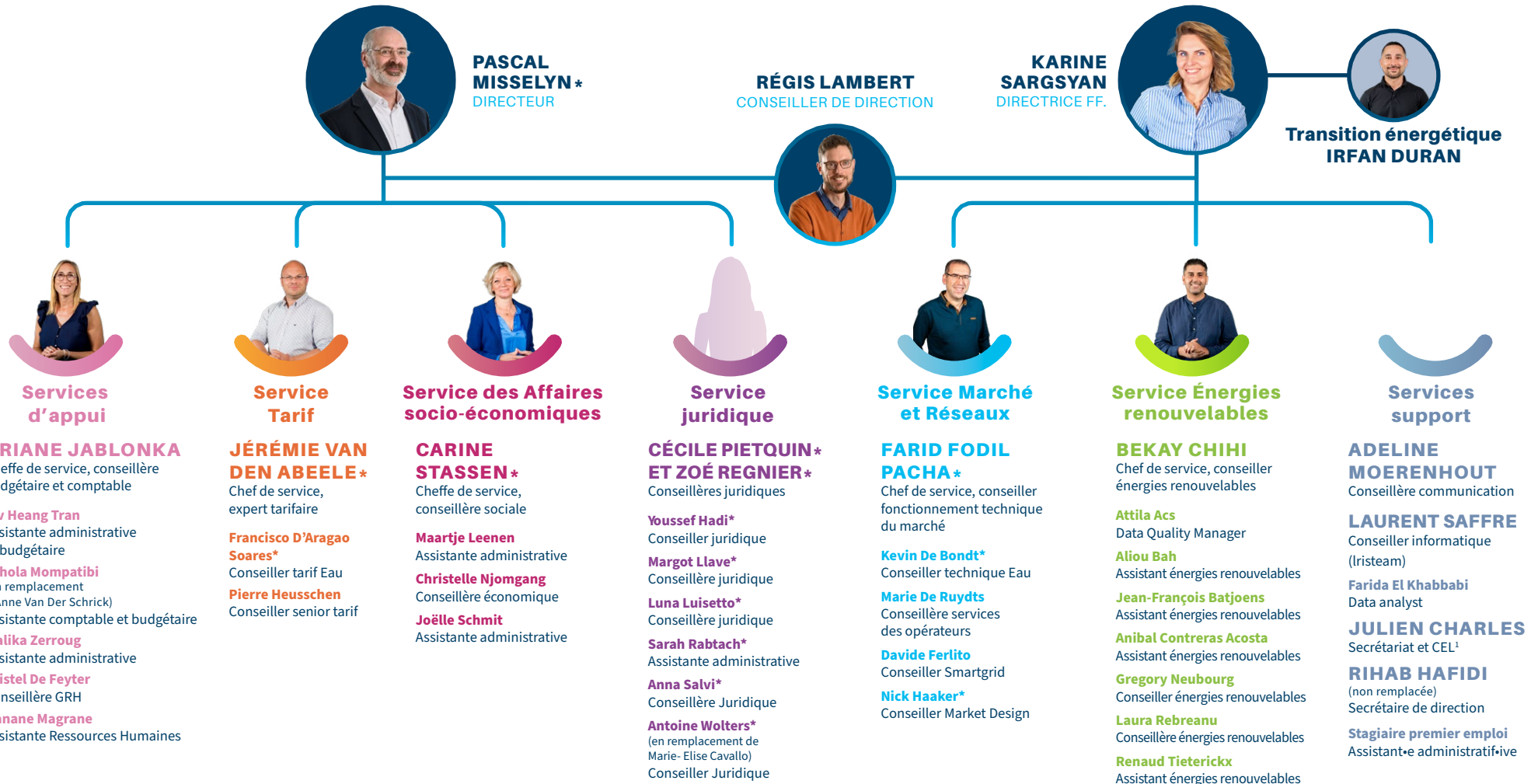
Mme Ihsane Haouach
Administratrice

M. Grégoire Wallenborn
Administrateur

Commissaires du Gouvernement

M. Julien Simon
Commissaire

À désigner
Commissaire



1. CEL : Contrôleur des engagements et des liquidations

Les noms accolés d'un astérisque indiquent les collaborateurs qui sont membres du service des Litiges.

BASE LÉGALE

En vertu de l'article 30bis §2 9° de l'ordonnance électricité, BRUGEL est chargée « d'établir et communiquer au Parlement :

- a. un rapport annuel sur l'évolution des marchés de l'électricité et du gaz, comprenant au minimum une analyse des mesures prises par le gestionnaire du réseau de distribution et les fournisseurs dans le cadre de leurs obligations de service public et des résultats obtenus, essentiellement en matière de droit des clients résidentiels et professionnels ;
- b. un rapport d'activités annuel portant sur l'exécution de ses obligations, reprenant un état de ses frais de fonctionnement et de leur mode de couverture, y compris une situation actif/passif et le rapport de la Cour des comptes ;

Les rapports annuels visés aux points a) et b) sont présentés au Parlement, en présence du ministre ; Brugel publie dans le mois de leurs adoptions les rapports annuels visés aux points a) et b) sur son site internet.

Le présent document répond à l'exigence de rédaction d'un rapport sur l'exécution de ses obligations.

Éditeurs responsables

K. Welch - E. Mannès - BRUGEL,
av. de l'Astronomie 14 - 1210 Bruxelles.

Concept et réalisation

www.pafdesign.be

Photo

adobe.stock.com
www.bdkz.be
www.pafdesign.be

Dit jaarverslag is eveneens beschikbaar
in het Nederlands.

brugel 

L'énergie et l'eau en confiance

Avenue de l'Astronomie 14

1210 Bruxelles

info@brugel.brussels

www.brugel.brussels